

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 20 45 46

M22- 0015567

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1625

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MIKOU Abdellah

Date de naissance :

01/01/47

Adresse :

52 Bd. Abdelhadi Boudareb

Résidence Al-Sabriha CASABLANCA

Tél. : 0642778402 Total des frais engagés : 50.86,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

12/03/2024

Nom et prénom du malade : MIKOU ABDELLAH Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie : Cardio Pathologie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

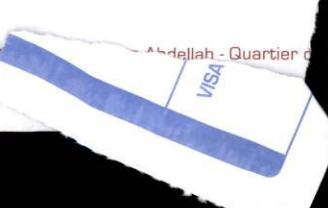
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 14/04/2024

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/03/20	CS	k16	300DH	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie Le Marais 20, rue de la Marne 75010 Paris Tel: 01 36 18 68 - Casablanca	12/03/2014	 4286.41

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Casablanca le 12/03/2024.

7² Mikou abselilich

$$405,00 \times 6 = 2430,00$$

11 D PER 100

$$\overline{wpx^2}$$

$$555,00 \times 2 = 1110,00$$

the

21 Xödelte, 15
nun wird

300

3) Albecke 30
2 ep 2 fs/sensor

$$34,60 \times 2 = 69,20$$

4) lantix 4

$$167,00 \times 3 = 501,00$$

51 ~~les lo~~ les 10

$$72,40 \times 3 = 217,20$$

61 figures

285,00

الطباطبائي
Boulevard B
230, Téle: 0522.36.18.66

4 2

Jan 1955 50s

24.01.1974

230، شارع إبراهيم روداني طريق الجديدة - المعاريف - الدار البيضاء
230 Boulevard Brahim Roudani Ex Route d'El Jadida, Maârif - Casablanca

Tél.: 05 22 25 21 81

3876
Dr. ZOHEIR Fatima
Tél: 0522.36.18.68 - Casablanca

AVS

1Br

Dr ZOHEIR Fatima
Cardiologue
230, Bd Brahim Roudani
Maârif Casablanca

52Bb

- ~~Xoseff~~ 20

$58,10 \times 3 \frac{1}{2} \text{ m}^2 = 174,30$
- Concentré 5 mg.

MS

T = 45 ~~86,40~~

86,40

Tél: 0522.36.18.68 - Casablanca

Dr ZOHEIR Fatima
Cardiologue
230, Bd Brahim Roudani
Maârif Casablanca

Tel: 0522.36.18.68

Date / /

Traitement pour 3 Mois

UPERIO® 100 mg
Comprimé pelliculé.
Boite de 28.
PPV : 405 DH

UPERIO® 100 mg
Comprimé pelliculé.
Boite de 28.
PPV : 405 DH

UPERIO® 100 mg
Comprimé pelliculé.
Boite de 28.
PPV : 405 DH

UPERIO® 100 mg
Comprimé pelliculé.
Boite de 28.
PPV : 405 DH

UPERIO® 100 mg
Comprimé pelliculé.
Boite de 28.
PPV : 405 DH

UPERIO® 100 mg
Comprimé pelliculé.
Boite de 28.
PPV : 405 DH

6 118001 030330

○ TEGRETOL® CR 200 mg
Comprimé
pelliculé sécable

NOVARTIS

PPV : 72,40 DH

118001 030330

○ TEGRETOL® CR 200 mg
Comprimé
pelliculé sécable

PPV : 77,40 DH

XARELTO 15 mg
Rivaroxaban
42 cps

P.P.V : 555,00 DH
Bayer S.A.

XARELTO 15 mg
Rivaroxaban
42 cps

P.P.V : 555,00 DH
Bayer S.A.

LASILIX 40MG
20CP SEC

P.P.V : 34DH60

LASILIX 40MG
20CP SEC

P.P.V : 34DH60

Maphar
Bd Alkmia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca

Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V : 167,00 DH

6 118001 080830

6 118001 100873
Cardensiel® 5 mg

Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 58,10 DH

6 118001 100873
Cardensiel® 5 mg

Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 58,10 DH

6 118001 100873
Cardensiel® 5 mg

Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 58,10 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain seba Casablanca

Tavamc 500mg, cp pell b
P.P.V : 205,00 DH

6 118001 080830

UT.AV. : 03 2023

79 79

LOT N° : 0 A 9 5 3 6

Maphar

Bd Alkmia N° 6, Ql.

Sidi Bernoussi, Casablanca

Crestor 10mg cp pell b30

P.P.V : 167,00 DH

6 118001 030330

○ TEGRETOL® CR 200 mg

Comprimé
pelliculé sécable

NOVARTIS

PPV : 72,40 DH

Mikou, Abdellah

ID:

D-naiss

ans,

12-Mar-2024 16:25:35

Fréq. Card. 71 BPM
Int PR * ms
Dur.QRS 186 ms
QT/QTc 420/442 ms
Axes P-R-T * 231 95

